



**REGLEMENT – GTC by Clermont Auvergne Métropole
EDITION 2021 (DIMANCHE 12 SEPTEMBRE)**

1 ORGANISATION

L'association GRAND TRAIL DE CLERMONT (GTC) organise LE GRAND TRAIL DE CLERMONT-FERRAND le dimanche 12 SEPTEMBRE 2021 au Parc des Expositions de la Grande Halle d'Auvergne dans le cadre de la Foire Exposition de Clermont-Cournon.

2 EPREUVES

LE GTC se décline en 3 courses chronométrées (avec dossards et puces) dénommées :

- **MARDOUX TRAIL 12 KM**, course de pleine nature de 12 km de 470 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, nés avant le 31 décembre 2005. Le départ est fixé le dimanche 12 septembre 2021 à **10h30** à la Grande Halle d'Auvergne (rappel des consignes de course 5 minutes avant le départ).

- **GERGO TRAIL 22 KM**, course de pleine nature de 22 km pour 900 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, nés avant le 31 décembre 2003. Le départ est fixé le dimanche 12 septembre 2021 à **10h** à la Grande Halle d'Auvergne (rappel des consignes de course 5 minutes avant le départ).

- **DIRECTISSIME PUY-DE-DÔME/ZÉNITH 33 KM**, course de pleine nature de 33 km pour **environ** 1840 m de dénivelé négatif et 770 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, nés avant le 31 décembre 2001. Le départ est fixé le dimanche 12 septembre 2021 à **10h30** au Sommet du Puy-de-Dôme (rappel des consignes 5 minutes avant le départ).

- En s'inscrivant à la Directissime Puy-de-Dôme/Zénith, le coureur s'engage à se rendre au lieu du départ de la course (Sommet du Puy-de-Dôme) UNIQUEMENT par les moyens mis à disposition par l'organisation le dimanche 12 septembre 2021, à savoir : trajet en bus depuis la Grande Halle d'Auvergne, lieu de retrait des dossards, jusqu'à la gare du Panoramique des Dômes, puis trajet en train à crémaillère jusqu'au sommet du Puy-de-Dôme depuis la gare du Panoramique des Dômes.
- En s'inscrivant au Relais Directissime Puy-de-Dôme/Zénith, le coureur s'engage à se rendre au lieu du départ de la course (Sommet du Puy-de-Dôme / Escapad' Saint-Genès-Champanelle) UNIQUEMENT par les moyens mis à disposition par l'organisation le dimanche 12 septembre 2021, à savoir :
 - **Pour le relais A** : trajet en bus depuis la Grande Halle d'Auvergne, lieu de retrait des dossards, jusqu'à la gare du Panoramique des Dômes, puis trajet en train à crémaillère jusqu'au sommet du Puy-de-Dôme depuis la gare du Panoramique des Dômes.
 - **Pour le relais B** : trajet en bus depuis la Grande Halle d'Auvergne, lieu de retrait des dossards, jusqu'à l'Escapad' Saint-Genès-Champanelle.
NOTA : une navette sera mise en place entre la Grande Halle d'Auvergne et l'Escapad' pour rapatrier le relais A jusqu'à la Grande Halle.

TOUT COUREUR SE RENDANT PAR SES PROPRES MOYENS AU DÉPART DE CETTE COURSE SE VERRA REFUSER LE DÉPART.

La Directissime et le Gergo Trail sont des courses en semi autosuffisance.

Les participants doivent respecter le Code de la Route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation.

Toutes les arrivées se font à la Grande Halle d'Auvergne avec possibilité pour les coureurs de la Directissime, du Mardoux Trail et du Gergo Trail d'accéder aux douches sur présentation de bracelets remis par l'organisation lors du retrait des dossards.

3 ANNULATION ET INTERRUPTION DE L'ÉPREUVE

L'organisation d'un événement comme le Grand Trail de Clermont comporte plusieurs phases (préparation, déroulement) et plusieurs postes de coûts (tracés, balisage, montage dossier de sécurité, communication, sécurité/secours, module d'inscriptions, lots coureurs...). La phase de préparation s'étend sur plusieurs mois alors que la phase de déroulement, qui est la seule « phase/face visible de l'événement » pour les participants, ne s'étend que sur un jour.

L'organisateur engage, tout au long du processus de préparation de l'événement, des dépenses.

Si un empêchement, remplissant ou non les conditions de la force majeure, survient avant l'événement, l'organisateur ne peut délivrer la prestation convenue dans des conditions normales. Le droit commun des contrats prévoit qu'il ne peut dans ces conditions exiger de ses clients le paiement de la prestation. Alors même qu'il a, de longue date, engagé le chantier de préparation de l'événement. Reste alors pour lui à régler et donc à supporter l'ensemble des coûts engagés (coûts internes et coûts externes) au cours de la phase de préparation, ce qui le place dans une situation très périlleuse économiquement.

- Par rapport à cette situation, le Grand Trail de Clermont a fait le choix de porter lui-même **une grande partie du risque d'annulation**, en s'engageant à rembourser, dans le cas d'une annulation en raison de **la crise sanitaire les droits d'inscriptions à hauteur de 70%**.

Pour tous les autres cas (situation de force majeure, ou de cas légitime pour l'organisateur), un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué en fonction des frais irrécupérables engagés par l'organisateur.

- En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'interrompre l'épreuve en cours ou de modifier les horaires de départ. **En cas d'interruption de l'épreuve, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.**

4 MODIFICATIONS DES PARCOURS

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

5 DISPOSITIONS LIÉES AU CONTEXTE SANITAIRE

- En fonction du contexte sanitaire au moment de la tenue du Grand Trail de Clermont, un protocole sanitaire et/ou des mesures particulières pourront être imposés et feront l'objet d'une communication auprès des participants. L'organisateur mettra en œuvre les moyens nécessaires afin que les dispositions du protocole ou des mesures particulières soient appliquées et respectées par l'ensemble des participants et du public fréquentant la manifestation.

- Le contexte sanitaire pourra également contraindre l'organisateur à modifier, aussi bien les procédures de départ et d'arrivée, les tracés, les horaires, les conditions d'accès aux vestiaires et douches, les conditions d'accès et les modalités des ravitaillements.

6 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; ou licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de

l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

7 INSCRIPTION (MODALITES – DROITS – CLOTURE)

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation www.trail-clermont.fr onglet PARTICIPER.

Possibilité de vérifier son état d'inscription sur le site internet et sur la plateforme internet dédiée par le prestataire *inscriptions/chronométrage* via l'onglet VERIFIER.

Droits d'engagement :

- **MARDOUX TRAIL 12 KM** : 13 € + frais internet incluant un lot coureur et deux entrées à la Foire Exposition de Clermont-Cournon valables du 11 au 19 septembre. Clôture des inscriptions uniquement via internet sur le site www.trail-clermont.fr le **vendredi 10 septembre à 00h**. Dans la limite du nombre de dossards disponibles fixé à 400.
- **GERGO TRAIL 22 KM** : 23 € + frais internet incluant un lot coureur et deux entrées à la Foire Exposition de Clermont-Cournon valables du 11 au 19 septembre. Clôture des inscriptions uniquement via internet le **vendredi 10 septembre à 00h**. Dans la limite du nombre de dossards disponibles fixé à 400.
- **DIRECTISSIME PDD/ZENITH 33 KM** : SOLO 36 € / RELAI : 20€ par coureur + frais internet incluant un lot coureur et deux entrées à la Foire Exposition de Clermont-Cournon valables du 11 au 19 septembre. Clôture des inscriptions uniquement via internet le **vendredi 10 septembre à 00h**. Dans la limite du nombre de dossards disponibles fixé à 500.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8 ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé uniquement à l'adresse suivante : Association GTC, Bureaux de la Foire Exposition de Clermont-Cournon, Centre d'Affaires du Zénith, Trident Bâtiment E, 46 rue de Sarliève – CS 70036 – 63808 COURNON D'AUVERGNE CEDEX.

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même.
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée du certificat médical ou les pièces justificatives, au plus tard le 31 août 2021, cachet de La Poste faisant foi.

Les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant une retenue de 5 € pour frais de dossier.

NOTA : GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION. Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options repas, navette...) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué en dehors des conditions décrites ci-dessus. Cette garantie ne s'applique pas si l'épreuve est annulée.

9 EQUIPEMENT

Pour la DIRECTISSIME PDD/ZENITH 33 KM Solo ou Relais et le GERGO TRAIL 22 KM :

Matériel **CONSEILLE** :

- Téléphone mobile
- Gants ou bandeau en fond de sac en cas de mauvaises conditions météo

Matériel **OBLIGATOIRE** :

- Réserve d'eau de 0,75 litre minimum

- Vivres de course
- Couverture de survie
- Sifflet
- Coupe-vent, suivant les conditions météorologiques (précisé la veille de la course, affichage, site internet et réseaux sociaux).

Matériel **NON AUTORISÉ** :

- Pour des raisons de sécurité et d'équité, les bâtons sont interdits sur la DIRECTISSIME et LE GERGO TRAIL.

Pour le MARDOUX TRAIL 12 KM :

Matériel **CONSEILLE** :

- Téléphone mobile.
- Réserve d'eau de 0,5 litre minimum.
- Vivres de course.
- Gants ou bandeau en fond de sac en cas de mauvaises conditions météo

Matériel **NON AUTORISÉ** :

- Pour des raisons de sécurité et d'équité, les bâtons sont interdits sur le MARDOUX TRAIL.

10 ACCUEIL ET RETRAIT DES DOSSARDS

La présentation d'un document d'identité avec photographie est indispensable au retrait du dossard. Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. **Le port de ce dossard sur le sac ou sur la jambe n'est pas autorisé.** Un cadeau de bienvenue est remis à chaque coureur.

Retrait des dossards au magasin ATHLERUNNING, 5 rue des Chazot à Aubière (63170) le :

- Jeudi 09 septembre 2021 de 12h à 14h et de 16h à 19h.
- Vendredi 10 septembre 2021 de 11h à 14h.

Retrait des dossards à la Foire Exposition de Clermont-Cournon au Parc des Expositions de la Grande Halle d'Auvergne le :

- Samedi 11 septembre 2021 de 10h à 19h sur le lieu de départ de la course dans le cadre de la Foire Exposition de Clermont-Cournon.
- Dimanche 12 septembre 2021 à partir de 7h et jusqu'à 20 min avant le départ de chaque course sur le lieu de départ de la course dans le cadre de la Foire Exposition de Clermont-Cournon.

ATTENTION : les coureurs de la Directissime Puy de Dôme/Zénith, doivent se présenter à 8h10 maxi devant les bus de transfert.

11 POSTES DE CONTROLE ET DE RAVITAILLEMENT

En fonction des restrictions sanitaires liées à la Covid-19, l'organisation des ravitaillements pourra être adaptée.

*Des postes de contrôle et de ravitaillement sont répartis le long des parcours (**uniquement pour** le MARDOUX TRAIL 12 KM, le GERGO TRAIL 22 KM, la DIRECTISSIME PDD/ZENITH 33 KM)*

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux ravitaillements :

- Un poste à mi-parcours pour **le MARDOUX TRAIL 12 KM**
- Un poste (13^{ème} km) pour le **GERGO TRAIL 22 KM**
- Deux postes (13^{ème} km et 23^{ème} km) pour **la DIRECTISSIME**. Un poste de pointage chrono intermédiaire sur **la DIRECTISSIME**.

12 SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Respect du Code de la Route et des consignes des signaleurs et membres de l'organisation lors des traversées de routes.

Surveillance médicale assurée par un médecin et une association de secouristes avec postes de secours aux points stratégiques précisés lors des consignes de course.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Enfin, l'organisation se réserve le droit d'instaurer, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves selon demandes de modifications des parcours imposées par les instances administratives **après** la publication des parcours sur le site internet et les autres supports de communication utilisés. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne sera manifestement pas en mesure de rallier l'arrivée avant la fermeture de la Foire Exposition de Clermont- Cournon.

13 ABANDON

En cas d'un accident ou d'une blessure empêchant le participant d'atteindre un poste de contrôle, il doit activer l'opération de sauvetage en appelant les secours au numéro de téléphone indiqué sur le dossard (ou le 112 en cas d'absence de couverture réseau).

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide alors définitivement son dossard en le récupérant et en communiquant le numéro de dossard à l'organisation. Des navettes positionnées aux postes de contrôle seront mises à disposition pour récupérer les coureurs ayant abandonné.

Si un coureur est pris en charge par les services de secours de l'organisation, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

14 PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des 3 courses chronométrées, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer au poste intermédiaire chrono automatique de la Directissime 33 km
- porter le dossard sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire, détaillé dans l'article 9 du présent règlement
- se soumettre au contrôle anti dopage éventuel
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- ne pas se faire assister en eau ou nourriture sur et en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

15 JURY D'EPREUVE

Il est composé :

- du comité d'organisation
- de l'équipe médicale présente sur la course
- des responsables des postes de contrôle concernés

16 ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

17 ENVIRONNEMENT / ADHESION A L'ASSOCIATION GTC

Parce que nous aimons la nature et qu'elle est le lieu de notre pratique, respectons-la ! Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement.

Ne jetez ni emballage, ni mouchoir, ni masque.

Respectez la faune et la flore. Cela permettra à tous de profiter pleinement des tracés et des espaces naturels et villages traversés. Tout concurrent surpris en infraction sera **immédiatement disqualifié**.

Le tri sélectif des déchets sera mis en place aux postes de ravitaillement ainsi que sur la ligne départ/arrivée de la Grande Halle d'Auvergne avec le concours des services de Clermont-Auvergne

Métropole pour les points de ravitaillements et de la Grande Halle d'Auvergne pour le départ/arrivée.

L'association Grand Trail de Clermont qui s'inscrit dans une démarche environnementale, a pour objet d'assurer la protection de l'environnement en marge des événements sportifs de masse, d'informer et de sensibiliser les participants et le public sur ces thématiques, de promouvoir la découverte et l'accès à la nature. Ainsi, le tarif de l'inscription au Grand Trail de Clermont comprend, pour tous les participants aux courses chronométrées, l'adhésion (valorisation 1 €) à l'association Grand Trail de Clermont afin d'assurer la protection de l'environnement avant, pendant et après l'événement.

18 CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chaque course, un classement général homme et femme est établi ainsi que pour chaque catégorie d'âge.

- **GERGO TRAIL, MARDOUX TRAIL, DIRECTISSIME 33 KM** : lot et invitations Foire à tous les inscrits remis au retrait des dossards.

Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'épreuve : www.trail-clermont.fr et sur le site de notre partenaire CHRONO www.sportips.fr.

Une remise des récompenses avec podium sera organisée (heure précise à définir) :

- Podium hommes : 5 premiers scratch du 33 km et les 3 premiers sur les autres courses.
- Podium femmes : 3 premières scratch de chaque course.
- 1^{er} cadet, 1^{er} junior, 1^{er} espoir, 1^{er} senior et 1^{er} master hors scratch hommes et femmes.

19 DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

20 INFORMATIQUE ET LIBERTE

- **Cellule COVID-19** : Conformément aux obligations prévues dans le protocole sanitaire, vos données pourront être utilisées pour faciliter la recherche des « cas contacts » par les autorités sanitaires.
En cas de contamination de l'un des clients au moment de votre présence, ces informations pourront être communiquées aux autorités sanitaires compétentes (agents des CPAM, de l'assurance maladie et/ou de l'agence régionale de santé), afin de vous contacter et de vous indiquer le protocole sanitaire à suivre.
Vos données seront conservées à cet effet pendant 14 jours à compter de leur collecte, et seront supprimées à l'issue de ce délai.
- L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite. Contacts et informations sur www.trail-clermont.fr.